MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 25-03-2026

Dossier complet le : 25-03-2026

N° d'enregistrement : 015774/KK P

1 Intitulé du projet

Projet photovoltaique au sol avec batterie sur la commune de de La Ville-Dieu-du-Temple (82)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: LUCIOLE ENERGIES

Raison sociale: LUCIOLE ENERGIES

N° SIRET: 98151578600011

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: MATHON

Prénom(s): QUENTIN

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet a deja fait l'objet d'une dispense d'etude d'impact dans le cadre du dossier n°011717/KKP. Cependant nous apportons des modifications avec notamment : point bas qui passe de 0.6m a 0.8m, interangee de 4m a 2.5m, point haut de 3m a 3.5m. Le projet consiste en la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaique au sol avec batterie. La surface cloturee occupera environ 10 300 m². Les panneaux photovoltaiques occupront environ 8 500 m² et seront portes par des structures fixes, orientees vers le sud et ancrees dans le sol par un systeme de pieux. Les rangees paralleles de panneaux seront espacees d'environ 2.5 m. Le point bas des panneaux sera a 0.8m du sol, le point haut a 3.5m du sol. La centrale sera accessible par la voie publique : RD 958 par le Sud-Ouest. Le portail d'entree sera implante a cet endroit. Une citerne incendie de 120m3 sera implantee sur un lit de sable a l'entree. Le poste electrique aura une surface d'environ 12 m². La batterie aura une surface d'environ 15 m² Le raccordement se fera via un poste de livraison electrique et en souterrain jusqu'a la ligne electrique du reseau public existante en souterrain directement sous la route RD 958 (longueur de racco inferieure en 10m sous le bitume, pas d'impact du mlieu naturel)

4.2 Objectifs du projet

'entreprise Luciole Energies regroupe des producteurs et consommateurs d'electricite dans des operations d'autoconsommation collective a l'echelle de la commune et de l'intercommunalite. Ces operations permettent aux consommateurs (entreprises, collectivites, habitants) de realiser des economies sur leurs factures d'electricite sans investissement, de decarboner une partie de leur consommation, et de se reapproprier leur approvisionnement energetique via un lien direct avec les producteurs. Pour les collectivites, en plus des economies sur leur budget de fonctionnement, ces operations servent de catalyseur aux differents projets de transition energetique de leur territoire, tout en reduisant la dependance energetique aux importations exterieures au territoire d'implantation (pour aller vers des territoires a « energie positive »). Pour etre en mesure d'initier ces operations, Luciole Energies a besoin d'un volume de production suffisant a partager avec les consommateurs locaux, ce que ne permettent pas les ombrieres et les toitures. Pour ce faire, Luciole Energies s'appuie sur un concept de mini centrale photovoltaique au sol, implantee directement a proximite des zones urbanisees, avec un design adapte sur les criteres suivants : choix du terrain d'implantation, urbanisme, environnement

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de construction se decomposent de la maniere suivante : - Preparation du terrain (fauche et broyage de la vegetation herbacee et arboree) - Mise en place d'une cloture et des organes de securite (portails, cameras) - Implantation des structures fixes par pieux, - Montage des modules photovoltaiques sur les structures, - Cablage, amenagement des boitiers de connexion et des protections electriques, - Raccordement au reseau. Cette phase peut durer de 1 a 3 mois selon la periode de l'annee retenue et les contraintes rencontrees lors de la construction. Une base de vie sera amenagee au demarrage de la construction, a l'entree. Elle beneficiera d'un systeme d'assainissement autonome et ne necessitera pas de raccordement a l'eau. Afin de prevenir les risques d'impacts sur l'environnement en phase chantier, les prestataires intervenant sur le site de l'installation s'engageront a respecter les prescriptions du porteur de projet en matiere de protection de l'environnement et de gestion des dechets. Afin de ne pas nuire au voisinage, il n'y aura pas de chantier nocturne

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Exploitation : La phase d'exploitation envisagee est de 40 ans, durant lesquels la centrale produira de l'electricite solaire. Son exploitation sera assuree par les equipes de la societe Luciole Energies. Un suivi des performances de la centrale sera assure par un systeme de supervision complet a distance. La frequence moyenne des interventions sur site sera d'environ 1 a 5 fois par an. L'entretien du site se fera sous la responsabilite de Luciole Energies sans utilisation de produits phytosanitaires. Afin de preserver la ressource en eau, le nettoyage des panneaux ne sera realiser que lorsqu'il sera necessaire. Demantelement : En fin d'exploitation, Luciole Energies demantelera la centrale a ses frais conformement aux dispositions legales en vigueur. Les materiaux composant la centrale seront enleves, tries et recycles. Les operations consisteront ainsi en : - l'enlevement et recyclage des panneaux solaires (aujourd'hui recyclables a 95%) ; - le demontage et evacuation des structures et materiels hors-sol; - les cables et gaines deterrees et evacuees; - l'enlevement des fondations et rebouchage des trous par de la terre; - l'enlevement ou non de la cloture selon l'interet de la conserver pour l'utilisation future du site. Les delais necessaires au demantelement de l'installation sont de l'ordre de 1 a 2 mois.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Urbanisme : Declaration Prealable de travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie cloturee Puissance	(10300, m²) (999, kwc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 896 Voie : Route de Montauban

Lieu-dit :

Localité : 896 Route de Montauban 82290 La Ville-Dieu-du-Temple

Code postal : 82290 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°13'48"E Lat. : 44°1'52"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUI Terres des Confluences - Zone AUX

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Natura 2000 le plus proche a 5.2 km au Nord
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Les infrastructures d'acces aux parcelles sont existantes, les reseaux Enedis sont proches. Le projet n'utilisera pas les equipements d'alimentation en eau potable ou d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Le principal impact constitue la perte en habitat d'especes, estimee comme non significative au vu de la situation du terrain en zone d'activite, de son etat actuel (surface bitumee et en graviers), de la superficie impactee et des zones de report disponibles aux alentours. Pas de terrassement. Aussi, quelques petits arbres et arbustes seront abattus (roncier, genets, peuplier, resineux). Projet
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Natura 2000 le plus proche a 5.2 km au Nord
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Terrain en zone AUX, non declare a la PAC
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Phase chantier : faible augmentation temporaire du trafic pendant 1 a 3 mois, avec 0 a 6 camion(s) par semaine (trafic le plus dense en debut de phase travaux). Phase exploitation : la frequence des deplacements pour l'entretien et la maintenance technique du parc sera de quelques fois par an et impliquera des vehicules legers (voitures ou camionnettes), aucune hausse significative du trafic
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Emission temporaire de chantier pendant la construction. Emission en phase exploitation limitee a la batterie (70dB au plus proche, 35 dB a 100m sans obstacle). Estimee negligeable en secteur d'activite et a proximite de la voir
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Phase construction : production ponctuelle de dechets de chantier (plastiques, palettes, cartons...) qui seront collectes et tries/valorises dans les filieres adaptees. Phase exploitation : production anecdotique de dechets issus de maintenance (renouvellement de panneaux principalement) qui seront collectes et tries/valorises dans les filieres adaptees. (Les panneaux solaires sont aujourd'hui recyclables a 95%). Demantelement :
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Terrain en zone AUX, non declare a la PAC

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Ecologie : Rares arbres et arbustes impactes (roncier, genets, peupliers, resineux). Aucun produit phytosanitaire ne sera employe (construction et exploitation). Ressource en eau preservee avec un nettoyage uniquement lorsque necessaire. Le terrain est actuellement artificialise (graviers) et entretenu, la vegetation est basse. Un fauchage preparatoire ne semble pas necessaire, mais s'il devait avoir lieu, il sera realise de facon centrifuge, pour permettre la fuite de la faune. La base-vie (algeco bureau, sanitaire) et la zone de stockage du materiel seront installees a l'entree, au Sud du site. Mise en place de la gestion des dechets et assainissement autonome sans rejet dans le milieu naturel. La cloture sera permeable a la petite faune . Les fondations des panneaux seront en pieux afin de ne pas impermeabiliser le sol. La creation de surface impermeabilisee additionnelle est liee a la citerne incendie (120m²), le poste electrique (13m²) et la batterie (15m²). Le terrain ne sera pas terrasse. Paysage : Le site est masque par le relief et la vegetation actuelle (haie sud). Les visibilites du site vis a vis des alentours sont tres limitees aux vues de proximite directe. L'insertion paysagere sera travaillee pour que le projet s'insere au mieux dans le paysage : couleur adaptee de la cloture et du portail. Les installation seront assez basses (3.5m), afin de s'integrer dans le site.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux lies a la flore et aux habitats naturels semblent faibles (secteur constructible dans un secteur d'activites economiques, surface en graviers et bitumee). Pour la faune, les enjeux se concentrent sur les oiseaux, mammiferes et reptiles. Les mesures qui seront prises (conservation de certaines haies : Nord et Sud, fauche centrifuge si elle a lieu, cloture permeable petite faune, pas de produit phytosanitaire, peu d'impermeabilisation additionnelle) permettent de reduire significativement l'impact du projet. Concernant le paysage, le site est masque par la vegetation actuelle (haie au sud notamment, conservee), les visibilites sont faibles et de proximite directe. Compte tenu de l'ensemble de ces elements, le projet ne necessite pas d'evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom MATHON

Prénom QUENTIN

Qualité du signataire DIRECTEUR

À TOULOUSE

Fait le 25-03-2026

Signature du (des) demandeur(s)